

## CIDELY TOP

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.  
Date de révision 26.08.2015

Date d'impression 26.08.2015

### SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **CIDELY TOP**

Design code : A18119A

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Fongicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Syngenta France SAS  
1 avenue des Prés  
CS 10537  
78286 Guyancourt Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 39 42 20 00  
Téléfax : +33 (0)1 39 42 20 10  
Adresse e-mail : sds.ch@syngenta.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : 0 800 803 264  
Accident transport 06 11 07 32 81  
Centre anti-poison de Paris 01 40 05 48 48

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008

Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Catégorie 2	H373
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage: Règlement (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes de danger



## CIDELY TOP

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 26.08.2015

Date d'impression 26.08.2015

Mention d'avertissement	:	Danger	
Mentions de danger	:	H318 H373  H410	Provoque des lésions oculaires graves. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	P102 P260 P270  P273 P280  P305 + P351 + P338  P310  P391 P501	Tenir hors de portée des enfants. Ne pas respirer les embruns de pulvérisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Information supplémentaire	:	EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Étiquetage supplémentaire	:	SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.). SPe 1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du difénoconazole plus d'une fois par an sur fraisiers en plein champ. SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.  Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 24 heures.	

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## CIDELY TOP

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 26.08.2015

Date d'impression 26.08.2015

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges

##### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration
difénoconazole	119446-68-3	Xn, N R22 R48/22 R50/53	Acute Tox.4; H302 STOT RE2 ; H373 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	11,5 % W/W
poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-phosphono-omega-[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenoxy]-	90093-37-1 114535-82-9 90093-37-1 618-446-5	Xi R36	Eye Irrit.2; H319	5 - 10 % W/W
cyflufenamid	180409-60-3	N R51/53	Aquatic Chronic2; H411	1,4 % W/W

Les substances pour lesquelles il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition professionnelle.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence de Syngenta, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Enlever les lentilles de contact.  
Un examen médical immédiat est requis.

## CIDELY TOP

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 26.08.2015

Date d'impression 26.08.2015

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
Ne PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseil médical : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.  
Traiter de façon symptomatique.

---

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction - pour les petits feux  
Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  
Moyen d'extinction - pour les grands feux  
Mousse résistant à l'alcool  
ou  
Eau pulvérisée  
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

---

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## CIDELY TOP

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.  
Date de révision 26.08.2015

Date d'impression 26.08.2015

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.  
Se référer aux considérations relatives à l'élimination dans le chapitre 13.

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Pas de conditions spéciales de stockage requises.

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits phytosanitaires autorisés : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants	Limite(s) d'exposition	Catégorie de Valeurs Limites d'Exposition	Source
difénoconazole	8 mg/m <sup>3</sup>	8 h VME	SYNGENTA

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit.

## CIDELY TOP

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 26.08.2015

Date d'impression 26.08.2015

### 8.2 Contrôles de l'exposition

- Mesures d'ordre technique : Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.  
L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.  
Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser les systèmes locaux de contrôles et d'échappement.  
Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante.  
Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.
- Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement.  
Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.  
L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.  
Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces.
- Protection des mains : Gants en nitrile certifiés EN 374-3 pendant le mélange/chargement, le nettoyage et les applications avec une lance.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité ou écran facial EN 166 pendant le mélange/chargement, le nettoyage et les applications avec une lance.
- Protection de la peau et du corps : Porter une combinaison de travail en polyester 65 % /coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus, avec traitement déperlant, recouverte le plus souvent d'un EPI partiel OU une combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3.  
Sélectionner l'équipement de protection pour la peau et le corps d'après les besoins physiques du travail.

**Pour plus de recommandations spécifiques à l'utilisation de ce produit, consulter la section 15 et l'étiquette.**

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : liquide  
Forme : solution  
Couleur : jaune clair à jaune brun  
Odeur : faible  
Seuil olfactif : donnée non disponible  
pH : 3 - 6 à 1 % w/v (20 - 25 °C)  
Point/intervalle de fusion : donnée non disponible  
Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible

## CIDELY TOP

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 26.08.2015

Date d'impression 26.08.2015

Point d'éclair	: 108 °C
Taux d'évaporation	: donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Densité	: 1,090 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans d'autres solvants	: donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: 400 °C
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: 19,3 mPa.s à 20 °C : 8,69 mPa.s à 40 °C
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Propriétés explosives	: non explosif
Propriétés comburantes	: non oxydant

### 9.2 Autres informations

Tension superficielle : 41,8 mN/m à 20 °C

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Voir la section 10.3 "Possibilité de réactions dangereuses".

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable quand il est utilisé dans des conditions normales

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les réglementations concernant le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.4 Conditions à éviter

Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.5 Matières incompatibles

Il n'y a pas de substances connues qui peuvent conduire soit à la formation de substances dangereuses soit à des réactions thermiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

## CIDELY TOP

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.  
Date de révision 26.08.2015

Date d'impression 26.08.2015

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 femelle Rat, > 2.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 mâle et femelle Rat, > 6,29 mg/l, 4 h
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 mâle et femelle Rat, > 2.000 mg/kg
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Lapin: non irritant
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lapin: Modérément irritant
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Cochon d'Inde: Pas un sensibilisateur de peau chez les essais sur les animaux.
- Mutagenicité sur les cellules germinales  
difénoconazole : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.  
cyflufenamid : Non mutagène dans le test d'Ames.
- Cancérogénicité  
difénoconazole : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.
- Tératogénicité  
difénoconazole : Pas d'information disponible.
- Toxicité pour la reproduction  
difénoconazole : Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
difénoconazole : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

### SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1 Toxicité

- Toxicité pour les poissons : CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 13 mg/l , 96 h
- Toxicité pour les invertébrés aquatiques : CE50 Daphnia magna (Grande daphnie), 12 mg/l , 48 h
- Toxicité des plantes aquatiques : CE50r Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 14 mg/l , 96 h



## CIDELY TOP

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 26.08.2015

Date d'impression 26.08.2015

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Biodégradabilité

- difénoconazole : Difficilement biodégradable.
- cyflufenamid : Difficilement biodégradable.

#### Stabilité dans l'eau

- difénoconazole : Dégradation par périodes de demi-vie: 1 j  
N'est pas persistante dans l'eau.

#### Stabilité dans le sol

- difénoconazole : Dégradation par périodes de demi-vie: 149 - 187 j  
Ne montre pas de persistance dans le sol.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

- difénoconazole : Le difénoconazole montre un grand potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

- difénoconazole : La faible mobilité dans le sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- difénoconazole : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Autres effets néfastes

- Autres informations : Toxicité chronique pour le milieu aquatique  
Catégorie 1  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Dérivé des composants.  
La classification du produit est basée sur la somme des concentrations des composants classés.

---

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

## CIDELY TOP

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.  
Date de révision 26.08.2015

Date d'impression 26.08.2015

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Transport par route (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU:	UN 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (DIFENOCONAZOLE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4 Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9
14.5 Dangers pour l'environnement :	Dangereux pour l'environnement
Code de restriction en tunnels:	E

#### Transport maritime(IMDG)

14.1 Numéro ONU:	UN 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (DIFENOCONAZOLE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4 Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9
14.5 Dangers pour l'environnement :	Polluant marin

#### Transport aérien (IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU:	UN 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (DIFENOCONAZOLE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4 Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
aucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC  
non applicable

### SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories de danger selon Directive 2012/18/UE "SEVESO III" : E1 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1  
Rubriques pertinentes selon nomenclature ICPE (France) : 4510  
Rubrique contraignante : 4510

## CIDELY TOP

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.  
Date de révision 26.08.2015

Date d'impression 26.08.2015

### PRÉCONISATIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES OPÉRATEURS :

**Pour protéger l'opérateur, porter :**

**Usage extérieur : pulvérisateur porté ou traîné à rampe**

#### Pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3
- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée
- Lunettes de sécurité ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).

#### Pendant l'application - Pulvérisation cibles basses

##### *Si application avec tracteur avec cabine :*

- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine,

##### *Si application avec tracteur sans cabine :*

- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

#### Pendant l'application - Pulvérisation cibles hautes

##### *Si application avec tracteur avec cabine :*

- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine,

##### *Si application avec tracteur sans cabine :*

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation

#### Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3
- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée
- Lunettes de sécurité ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).

## CIDELY TOP

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 26.08.2015

Date d'impression 26.08.2015

### **Pulvérisation manuelle sous serre : lance**

#### Pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application)
- Lunettes de sécurité ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).

OU

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3
- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée
- Lunettes de sécurité ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) (en fonction du classement de la préparation).

#### Pendant l'application ; sans contact intense avec la végétation :

##### *Culture basse (< 50 cm)*

- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3.

##### *Culture haute (> 50 cm)*

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Lunettes de sécurité ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).

#### Pendant l'application ; contact intense avec la végétation, cultures hautes et basses :

- Combinaison de protection de catégorie III type 3 avec capuche
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Lunettes de sécurité ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).

#### Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application)
- Lunettes de sécurité ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).

OU

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3
- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée
- Lunettes de sécurité ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).

**Pour protéger le travailleur**, porter une combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant et des gants en nitrile certifiés EN 374-3 en cas de contact avec la culture traitée.

## CIDELY TOP

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 26.08.2015

Date d'impression 26.08.2015

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3:

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Type de formulation :

DC - concentré dispersable

Utilisation professionnelle.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les noms de produit sont une marque de fabrique ou marque déposée d'un groupe de Syngenta.